

Projet	Collège Vanier – 404 Décarie	N° d'addenda	AD-ME-003
Préparé par	Julien Lavallée, ing. OIQ 5071064 Chatelain St-Amour, ing. OIQ 5035028 Raymond Copada, ing. OIQ 6016942	N° de contrat	22207
Description	Ajustements suite aux questions des soumissionnaires	Date	2023-08-17

1. MODIFICATIONS AU DEVIS

1.1 Mécanique, électrique, communication et sécurité électronique

1.1.1 Section 20 12 00 – Sommaire des travaux

1.1.1.1 Ajout des point 1.6.1.2.19 et 1.6.1.2.20 pour l'étendue des travaux de ventilation

1.1.1.2 Point 1.3.4 : Le sous-traitant en câblage structuré relève directement de l'entrepreneur général l'entrepreneur en électricité

1.1.1.3 Point 1.3.5 : Le sous-traitant en sécurité électronique relève directement de l'entrepreneur général, entrepreneur en électricité

1.1.1.4 Point 1.3.7 : Le calorifugeage devra être effectué par chacune des disciplines concernées

1.1.2 Section 23 07 13 - Calorifuges pour conduits d'air

1.1.2.1 Réajustement aux types de chemisages permis, voir point 2.4 et 3.4

1.1.3 Section 23 07 14 - Calorifuges pour appareils et éléments connexes

1.1.3.1 Ajout de la section de devis

2. PROTECTION INCENDIE

2.1 Modifications aux plans

2.1.1 M-500-1

2.1.1.1 Ajustement du titre de la spécialité en bas de page.

2.1.2 M-501

2.1.2.1 Ajustement du titre de la spécialité en bas de page.

2.1.2.2 Modification de diamètre de la tuyauterie

2.1.3 M-581

2.1.3.1 Ajustement du titre de la spécialité en bas de page.

2.1.4 M-591

2.1.4.1 Ajustement du titre de la spécialité en bas de page.

2.1.4.2 Retrait du détail de la tuyauterie flexible

2.1.5 M-592

2.1.5.1 Modification au point 1.7 du devis sur plan spécifiant les matériaux à utiliser

2.1.5.2 Ajustement du titre de la spécialité en bas de page.

3. VENTILATION

3.1 Modifications aux plans

3.1.1 Plans M-800

3.1.1.1 Modification du numéro de la page « Sous-sol réaménagement » maintenant M-800-1.

4. ÉLECTRICITÉ/COMMUNICATION

4.1 Modifications aux plans

4.1.1 Plan ED-200

4.1.1.1 Modifier la note spécifique.

4.1.1.2 Dans la salle électrique principale, les (2) deux sectionneurs de 60A sont « EAE » existant à enlever et le sectionneur de 100A, est « EAR » existant à relocaliser.

4.1.2 Plan E-200

4.1.2.1 Ajout de la note spécifique.

4.1.2.2 Dans la salle électrique principale, annuler les (2) deux sectionneurs de 60A, le sectionneur de 100A est « ER » existant relocalisé et la position du nouveau sectionneur de 200A est indiquée sur l'auget à 120/208V.

4.1.3 Plan E-271

4.1.3.1 Ajout des notes spécifiques.

4.1.3.2 Les (3) trois panneaux du rez-de-chaussée et les (2) deux sectionneurs de 60A sont existants à enlever et le sectionneur de 100A de l'auget 120/208V est à relocaliser pour permettre l'installation du nouveau sectionneur de 200A à 347/600V installer au-dessus de l'auget de 120/208V.

FIN DE L'ADDENDA